



Conseil économique et social

Distr. générale
8 juin 2017
Français
Original : anglais

**Forum du Conseil économique et social sur le suivi
du financement du développement**
22-25 mai 2017

Rapport du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

1. Le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement recommande au Conseil économique et social de communiquer au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental suivantes :

Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Nous, ministres et hauts représentants, réunis à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 22 au 25 mai 2017, à l'occasion du deuxième Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, réaffirmons notre entière détermination à mettre en œuvre intégralement et rapidement le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui est inspiré du Consensus de Monterrey de 2002 et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement de 2008. À cette fin, nous avons évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et recensé les obstacles et les problèmes rencontrés. Nous réaffirmons que notre objectif est d'éliminer la faim et la pauvreté et de réaliser le développement durable dans ses trois dimensions, à savoir la croissance économique pour tous, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale. Nous affirmons qu'il importe de préserver la planète pour nos enfants et pour les générations futures, notamment en prenant des mesures pour faire face aux changements climatiques. Nous rappelons que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à



l'horizon 2030, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à contextualiser les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre à l'aide de politiques et de mesures concrètes. À cet égard, nous réaffirmons l'importance que revêt la cohérence des politiques de développement durable à tous les niveaux.

2. Nous nous inquiétons des répercussions considérables que la conjoncture mondiale difficile a eue en 2016 sur les efforts déployés dans les pays pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba, en raison non seulement de facteurs économiques, comme la difficile situation macroéconomique, la faiblesse des prix des matières premières, l'atonie de la croissance des échanges commerciaux et l'instabilité des flux de capitaux, mais aussi sous l'effet des catastrophes naturelles, des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, des crises humanitaires et des conflits. La trajectoire mondiale actuelle ne permettra pas d'atteindre l'objectif de l'élimination de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions d'ici à 2030. Pour inverser cette tendance, nous prendrons des mesures concrètes et immédiates permettant de créer à tous les niveaux les conditions favorables nécessaires à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'accélérer les efforts déployés aux niveaux national et international pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous nous consacrons collectivement à la recherche d'un développement mondial et d'une coopération « gagnant-gagnant » dont tous les pays et toutes les régions du monde pourront retirer des avantages considérables. Nous encourageons l'accélération des efforts nationaux et le renforcement d'une coopération internationale mise au service de politiques et de programmes tendant à accroître l'investissement public et privé, national et international dans le développement durable et à assurer le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Nous prenons note avec satisfaction du premier rapport de fond établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et notons que des progrès peuvent être signalés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba tout en relevant que de nombreuses lacunes demeurent en matière de mise en œuvre.

3. Nous nous engageons à nouveau à ne pas faire de laissés-pour-compte et à faire porter notre action sur les domaines dans lesquels les obstacles sont les plus nombreux, notamment en veillant à inclure et à faire participer les plus démunis. Nous réaffirmons qu'il importe de répondre aux difficultés et aux besoins des pays en proie à des situations particulières, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire. À cet égard, nous nous engageons à soutenir la réalisation des programmes d'action correspondants dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

4. Nous réaffirmons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que les objectifs et cibles de développement durable, y compris les moyens de mise en œuvre, sont universels, indissociables et intimement liés. Nous attendons avec intérêt la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui doit se tenir à New York du 5 au 9 juin 2017, conformément aux résolutions [70/226](#) et [70/303](#) de l'Assemblée générale.

Questions transversales

5. Nous réaffirmons que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ainsi que le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durables, inclusifs et équitables. Nous soulignons que le produit intérieur brut mondial pourrait augmenter sensiblement si tous les pays parvenaient à l'égalité des sexes et renforçaient l'accès des femmes au marché du travail formel, aux postes à responsabilité et aux postes de décision. Nous prenons note des premiers rapports du Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes, qui montrent comment libérer le potentiel des femmes et des filles en leur permettant de participer à l'économie et de parvenir à l'indépendance financière a une incidence profonde sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous sommes conscients de l'importance des pertes économiques et sociales qui résultent d'un manque de progrès dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Il est donc essentiel que les politiques et les mesures que nous mettons en œuvre non seulement tiennent compte de la dimension hommes-femmes mais également visent activement à réaliser l'objectif de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Nous nous réjouissons des efforts faits pour élaborer et exécuter des budgets tenant compte de l'égalité des sexes aux niveaux national et local et avons conscience que de tels budgets contribuent à la transparence et à une participation égale aux décisions relatives aux recettes et aux dépenses. Nous continuerons de mettre en œuvre des politiques, notamment une législation ayant force exécutoire et des mesures novatrices, qui visent à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Nous encourageons les institutions, nationales comme internationales, notamment les banques de développement, qui ont une influence sur les choix d'investissement dans les infrastructures, à mieux apprécier l'incidence de leurs politiques et de leurs investissements sur l'égalité des sexes et sur l'autonomisation des femmes et des filles.

6. Nous réaffirmons que l'investissement dans une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, notamment dans les domaines de l'énergie renouvelable, de la connectivité, des transports, de l'eau et de l'assainissement ainsi que des technologies de l'information et des communications, est un élément indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable. La croissance globale de l'investissement s'étant ralentie ces dernières années, nous sommes conscients que des investissements et des financements publics et privés supplémentaires seront nécessaires pour faire face aux grands besoins d'investissement liés aux objectifs de développement durable, notamment en matière d'infrastructures dans les pays en développement et en particulier dans les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et nous prenons note à cet égard du rôle joué par l'International Development Finance Club. Nous avons conscience que les banques nationales, régionales et multilatérales de développement contribuent grandement à canaliser les financements à long terme en faveur des infrastructures dans les pays en développement, en particulier dans les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous nous félicitons de la tenue de la deuxième Instance mondiale dédiée aux infrastructures le 22 avril 2017. Nous prenons note de son document final et invitons l'instance à accorder la priorité voulue au

développement des systèmes de transit et de transport. Nous encourageons les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement à se servir de leur capital comme catalyseur pour mobiliser davantage de financements du secteur privé, et reconnaître le potentiel que représentent les modalités de financement telles que les instruments de partage des risques bien conçus, notamment les co-investissements, les financements mixtes, les partenariats public-privé et les garanties, ainsi que les mécanismes innovants. Nous réaffirmons que ces modalités de financement doivent partager les risques et les gains de manière équitable, inclure des mécanismes bien précis de responsabilité et obéir aux normes sociales et environnementales. Nous encourageons toutes les parties prenantes à favoriser et à élaborer des projets d'infrastructure pouvant être financés et mis en œuvre dans les pays en développement, notamment au moyen du renforcement des capacités. Nous tenons à souligner l'importance cruciale que revêt, pour les pays en développement, le développement industriel, lequel constitue une source vitale de croissance économique, de diversification économique et de création de valeur ainsi qu'un moyen d'assurer la transformation structurelle de l'économie dans les pays en développement. Nous soutiendrons l'intensification des efforts déployés, conformément aux règles et obligations internationales applicables, pour promouvoir un développement industriel inclusif et durable afin de relever les grands défis que posent notamment la croissance durable et l'emploi, les ressources et l'efficacité énergétique, la pollution et les changements climatiques, le partage des connaissances, l'innovation et l'inclusion sociale. À cet égard, nous nous réjouissons de la coopération instaurée en la matière au sein du système des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres initiatives.

7. Nous avons conscience que le renforcement des investissements axés sur le long terme doit s'accompagner de la mise en œuvre de mesures visant à aider les pauvres et les populations vulnérables. Nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que les systèmes et mesures de protection sociale pour tous, y compris les seuils de protection sociale, soient conformes aux stratégies nationales de développement et soient bien conçus, mis en œuvre avec efficacité, capables de faire face aux chocs et viables à long terme. Nous élargirons l'apprentissage par les pairs et le partage des expériences entre pays et régions en vue de combiner au mieux les différentes sources de financement suivant les besoins, les capacités et les spécificités des pays, et encouragerons l'appui au renforcement des capacités afin d'aider les pays, en fonction de leurs besoins, à concevoir et à mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale adaptés au contexte national et conformes aux stratégies nationales de développement. Nous sommes conscients que des systèmes efficaces dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement peuvent directement contribuer à l'élimination de la pauvreté, à une croissance économique soutenue et inclusive et à la stabilité et que des investissements efficaces et efficaces sont nécessaires dans ces domaines, conformément aux stratégies nationales de développement durable, notamment pour améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à l'éducation et ainsi permettre à des millions de personnes d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'un travail décent. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions, dans les limites de son mandat et de ses ressources et dans le cadre de son rapport de 2018, à établir, en consultation avec le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, un état des lieux des instruments financiers et des modalités de financement nationaux et internationaux ainsi que des facilités internationales à décaissement rapide et

des conditions pour en bénéficier, qui sera examiné à la session 2018 du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

8. Nous rappelons l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et nous réjouissons des mesures prises pour le mettre en œuvre par les parties à l'accord. Nous nous félicitons également des mesures prises par les parties à la Convention-cadre pour lutter contre les changements climatiques. Nous appelons à renforcer l'action et la mobilisation en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, compte tenu des besoins et des situations propres aux pays en développement, notamment de ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques.

Ressources publiques intérieures

9. Dans tous les pays, les politiques publiques et la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale, sont un aspect essentiel de notre recherche commune du développement durable et notamment de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous constatons que les ressources intérieures sont avant tout engendrées par la croissance économique, moyennant un environnement favorable à tous les niveaux. Nous sommes conscients des difficultés que posent l'étroitesse des assiettes fiscales et la faiblesse des coefficients de pression fiscale résultant, dans certains pays en développement, de la petite taille et du sous-développement du secteur privé. Nous relevons que les moyens des administrations fiscales et les capacités de gestion des finances publiques se sont améliorés dans de nombreux pays et que le lien entre la fiscalité, les dépenses, la gestion des ressources publiques, la responsabilité et la lutte contre la corruption est de plus en plus largement perçu. Nous œuvrerons à l'échelle de l'ensemble de l'administration, en mettant l'accent sur l'élaboration de stratégies de recouvrement à moyen terme et sur le renforcement de la lutte contre la fraude. Nous encourageons le renforcement des efforts déployés pour favoriser le passage d'un emploi informel à un emploi formel et l'enregistrement des contribuables compte tenu de la situation de chaque pays, en vue de mobiliser des ressources intérieures, de promouvoir un travail décent pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes, et de créer un cycle vertueux de croissance productive durable et inclusive. Nous entendons recourir davantage aux outils permettant d'évaluer les capacités en matière de politique et d'administration fiscales dans le cadre de nos efforts tendant à élaborer des stratégies adaptées pour renforcer nos systèmes fiscaux. Nous encourageons les gouvernements nationaux à élaborer des cadres de financement nationaux intégrés prenant en compte toutes les sources de financement afin de soutenir des stratégies de développement durable cohérentes et pilotées par les pays. Nous réaffirmons que chaque État détient et exerce librement une souveraineté entière et permanente sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques. Nous sommes conscients qu'il importe d'améliorer la ventilation des données relatives aux budgets et aux dépenses aux niveaux national et sous-national, notamment par sexe, pour assurer un meilleur suivi des dépenses liées aux objectifs de développement durable et aux mesures visant à consolider l'égalité des sexes, la responsabilité et la transparence, tout en renforçant les capacités des pays qui ont besoin d'aide, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires

en développement. Nous nous félicitons de l'importante contribution que l'apprentissage par les pairs et la coopération régionale dans le cadre des administrations fiscales régionales continue d'apporter au renforcement des capacités en matière fiscale. Nous nous félicitons de la création de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, initiative conjointe du Fonds monétaire international, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe de la Banque mondiale, et attendons avec intérêt la première conférence mondiale de la Plateforme, qui doit se tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 14 au 16 février 2018, dans la limite des ressources existantes, sur le thème de l'imposition et des objectifs de développement durable. Nous encourageons les pays à accroître l'aide extérieure destinée au renforcement des capacités en matière fiscale, notamment dans le cadre de l'aide publique au développement, comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba. À cet égard, nous prenons note de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, de l'initiative conjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Programme des Nations Unies pour le développement « Inspecteurs des impôts sans frontières », ainsi que du réseau de renforcement des capacités du Forum sur l'administration fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

10. Nous soulignons que la coopération internationale en matière fiscale est nécessaire. Nous nous félicitons des travaux menés par le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'Organisation des Nations Unies. Nous invitons les États Membres à continuer de soutenir le Comité et ses organes subsidiaires, au moyen du fonds d'affectation spéciale volontaire, pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, notamment pour faciliter une participation accrue des experts des pays en développement aux réunions de ses sous-comités. Nous encourageons le Secrétaire général à procéder à des consultations rapides et transparentes avec les États Membres sur la nomination des nouveaux membres du Comité afin que le principe de la répartition géographique équitable soit bien respecté et que les différents systèmes fiscaux soient représentés. À cet égard, nous invitons le Secrétaire général à solliciter davantage de candidatures émanant de pays en développement. Nous notons que le mandat des membres actuels du Comité prend fin en juin 2017 et nous félicitons de ses travaux sur le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, sur le Manuel pratique des Nations Unies sur la détermination des prix de transfert pour les pays en développement et sur le Code de conduite des Nations Unies pour la coopération en matière de lutte contre la fraude et l'optimisation fiscales internationales adopté par le Conseil économique et social. Nous nous réjouissons des progrès accomplis, dans le cadre inclusif de la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et dans le cadre du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et encourageons les pays à participer à ces initiatives. Nous appelons à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre les flux financiers illicites, et nous engageons à décourager, détecter, prévenir et combattre la corruption, à accroître la transparence et à promouvoir la bonne gouvernance pour nos citoyens, facteur de développement durable. Nous prenons note du rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Nous encourageons les pays à œuvrer au renforcement des institutions existantes et de la répression aussi bien dans les

pays d'origine que dans les pays de destination. Nous avons conscience que les données et les estimations peuvent être utiles pour élaborer des politiques et des mesures visant à lutter contre ce phénomène. Nous encourageons les États à renforcer la coopération internationale en matière de récupération et de restitution des biens volés conformément à leurs obligations nationales et internationales, notamment celles mises à leur charge par la Convention des Nations Unies contre la corruption, et considérons que la restitution des biens est une priorité. Nous soutiendrons la poursuite des échanges sur l'élaboration de bonnes pratiques en matière de restitution de biens.

Entreprises et financements privés aux niveaux national et international

11. Nous avons conscience que l'entreprise privée, l'investissement, l'entrepreneuriat et l'innovation socialement responsables constituent d'importants moteurs de la productivité, d'une croissance économique inclusive et de l'emploi. Nous nous réjouissons des progrès faits par de nombreux pays pour créer des conditions plus favorables à la participation et à l'investissement du secteur privé. Nous avons conscience que davantage peut être fait pour instaurer un climat des affaires et de l'investissement concurrentiel favorable au développement durable et propres à mobiliser la participation et l'investissement du secteur privé. Nous encourageons les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement à faire le lien entre le travail mené pour instaurer un environnement favorable et l'investissement privé afin de veiller à ce que les réformes prennent en compte les besoins des investisseurs. Nous constatons que les décideurs et les parties prenantes redoublent d'efforts pour mettre en place des marchés financiers qui soient inclusifs, axés sur le long terme et favorables au développement durable. Nous encouragerons les mesures prises par les acteurs du secteur privé pour mieux mettre en correspondance leurs incitations internes avec l'investissement à long terme et avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment dans le cadre des initiatives menées par les organismes des Nations Unies. À cet égard, nous notons que le Groupe de réflexion interinstitutions a commencé à répertorier les mécanismes incitatifs adaptés aux différents acteurs du système financier et attend avec intérêt de prendre connaissance des conclusions de ce travail, notamment sur la façon dont les responsabilités fiduciaires et les incidences non financières sont perçues et prises en compte, dans les limites de son mandat et de ses ressources et dans le cadre de son rapport de 2018. Nous recommandons d'encourager les politiques tendant à mettre en œuvre la responsabilité sociale des entreprises. Nous prenons note des initiatives volontaires engagées pour élaborer des indicateurs de responsabilité des entreprises, et invitons le Groupe de réflexion interinstitutions à analyser ces mesures et à rendre compte, dans les limites de son mandat et de ses ressources et dans le cadre de son rapport de 2018. Nous sommes conscients que la mise en œuvre des objectifs de développement durable peut ouvrir de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés commerciaux. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions, dans le cadre de son mandat et de ses ressources et dans le cadre de son rapport de 2018, à examiner les études de viabilité qui encouragent la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'instauration de conditions commerciales propices au développement de filières de projets à même d'attirer les investissements. Nous constatons avec inquiétude que les flux d'investissements directs étrangers dans les pays en développement ont reculé ces dernières années. Nous encourageons l'augmentation du volume et de la qualité, en particulier au regard des objectifs de développement durable, ainsi que la diversification

et l'inscription dans le long terme des investissements directs étrangers dans tous les pays en développement, dont les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire, notamment par le renforcement des régimes, stratégies et organismes de promotion de l'investissement, et par la prise de mesures pour répondre aux problèmes de la taille du marché et de l'ampleur des projets qui peuvent faire obstacle aux investissements directs étrangers. À cet égard, nous encourageons les efforts déployés pour établir un état des lieux des domaines d'investissement prioritaires au niveau national afin de mobiliser les investisseurs privés, nationaux et étrangers, autour des objectifs de développement durable en fonction des priorités nationales et de soutenir le développement de filières de projets à même d'attirer les investissements.

12. Nous nous félicitons des progrès accomplis ces dernières années dans le domaine de l'inclusion financière dans tous les groupes de revenus et dans toutes les régions. Nous constatons avec inquiétude que deux milliards de personnes, principalement dans les zones rurales des pays en développement, n'ont toujours pas accès à des services financiers formels et demeurons préoccupés par l'écart qui existe entre les sexes en matière d'inclusion financière. Nous nous efforcerons d'élargir l'accès aux services financiers formels pour tous dans des conditions d'égalité. Nous appelons davantage de pays à adopter des stratégies nationales d'inclusion financière tenant compte de la dimension hommes-femmes et à lever les obstacles structurels qui s'opposent à l'égalité d'accès des femmes aux ressources économiques. À cet égard, nous appelons à renforcer les mesures visant à améliorer la culture financière et la protection des consommateurs, en particulier pour les femmes et les jeunes. Nous nous engageons à nouveau à œuvrer, en collaboration avec les acteurs du secteur privé, les banques de développement, les coopératives et les caisses d'épargne, à la promotion d'un accès adéquat, abordable et stable au crédit et autres services financiers en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises, en particulier les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui ont une activité dans les secteurs formel ou informel de l'économie, ainsi qu'à l'acquisition de connaissances pour tous, particulièrement les jeunes, les femmes et les entrepreneurs. Nous avons conscience que les politiques destinées à renforcer l'inclusion financière et à encourager l'esprit d'entreprise peuvent également favoriser le développement des très petites, petites et moyennes entreprises. Nous constatons la contribution positive des migrants au développement durable dans les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination. Nous veillerons à ce que les travailleurs migrants et leur famille puissent disposer de services financiers adaptés et abordables, aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. Nous aidons les autorités nationales à lever les principaux obstacles au maintien des envois de fonds, notamment à lutter contre les pratiques abusives des acteurs illicites. Nous nous efforcerons de ramener le coût de transaction moyen des envois de fonds des travailleurs migrants en 2030 au plus tard à moins de 3 % du montant transféré.

Coopération internationale pour le développement

13. Le financement international public joue un rôle important en complétant les efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques intérieures, notamment en ce qui concerne les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, aux ressources internes limitées. Notre ambitieux programme est notablement exigeant en ce qui concerne les budgets et les moyens publics, ce

qui suppose un soutien international plus ample et plus efficace, y compris des financements concessionnels et non concessionnels. Nous nous félicitons que l'aide publique au développement ait augmenté en termes réels en 2016 mais notons avec préoccupation que l'aide publique au développement bilatérale nette aux pays les moins avancés a légèrement diminué en termes réels en 2016, après avoir augmenté en 2015, et que de nombreux pays sont encore en retrait par rapport à leurs engagements en la matière. Nous demandons aux fournisseurs d'aide publique au développement d'honorer leurs engagements en la matière, notamment celui pris par de nombreux pays développés d'y consacrer 0,7 % de leur revenu national brut. Nous encourageons les fournisseurs d'aide publique au développement à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,2 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés. Nous savons également que l'aide publique au développement reste une des principales sources de financement extérieur de nombreux pays en développement sans littoral. Nous sommes également conscients que l'aide publique au développement et d'autres financements concessionnels demeurent importants pour plusieurs pays à revenu intermédiaire et ont un rôle à jouer pour des résultats ciblés, tenant compte des besoins spécifiques de ces pays. Nous renforcerons la coopération internationale pour aider à accroître la capacité des pays en développement notamment par l'aide publique au développement, dans le respect des engagements pris. Nous engagerons des discussions ouvertes, inclusives et transparentes sur la modernisation des méthodes de mesure de l'aide publique au développement et sur l'utilisation proposée de la notion de « soutien public total au développement durable » et nous affirmons qu'aucune méthode de mesure de ce type ne doit se traduire par une dilution des engagements déjà pris.

14. Nous notons avec préoccupation que l'accès au financement concessionnel diminue avec l'augmentation des revenus des pays et que ces pays ne sont peut-être pas en mesure d'obtenir auprès d'autres sources un financement abordable suffisant par rapport à leurs besoins. Nous encourageons les actionnaires des banques multilatérales de développement à concevoir en matière de passage des pays d'une catégorie à l'autre des politiques qui soient séquentielles, progressives et graduelles. Nous encourageons aussi ces banques à étudier les moyens de faire en sorte que leur aide corresponde au mieux aux possibilités et difficultés inhérentes à la diversité des situations des pays à faible revenu. À cet égard, nous demandons à nouveau au système des Nations Unies, en consultation avec les institutions financières internationales, d'établir des mesures transparentes d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable qui aillent au-delà du revenu par habitant, en tirant parti des initiatives existantes, selon qu'il conviendra. Ces mesures devraient comprendre la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la production intérieure et les lacunes structurelles à tous les niveaux. Nous nous félicitons de ce que la coopération internationale pour le développement gagne progressivement en qualité et en efficacité et s'attache de plus en plus à répondre aux impératifs du développement durable. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement convenus d'un commun accord. Nous notons la tenue à Nairobi de la réunion de haut niveau sur le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Nous réaffirmons que le

financement international public, notamment l'aide publique au développement, peut susciter des financements supplémentaires provenant d'autres sources, publiques et privées, et moyennant des instruments de partage des risques bien conçus, notamment des co-investissements, des partenariats public-privé et des garanties, notamment pour les infrastructures et autres investissements qui contribuent au développement du secteur privé. À cet égard, nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions à étudier les pratiques optimales permettant à l'aide publique au développement d'avoir un effet catalyseur, dans les limites de son mandat et de ses ressources et dans le cadre du rapport qu'il présentera en 2018. Nous notons avec satisfaction le succès de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. Nous nous félicitons de ce que la coopération Sud-Sud contribue à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Nous réaffirmons que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud. Nous nous engageons en outre à renforcer la coopération triangulaire en tant que moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement.

Le commerce international comme moteur du développement

15. Nous réaffirmons que le commerce international est un moteur d'une croissance économique profitant à tous et un moyen de réduire la pauvreté et qu'il contribue au développement durable. Nous notons que la croissance du commerce a été faible au cours de l'année écoulée. Nous considérons que pour rendre le commerce plus libre et plus équitable, il importe de renforcer le système commercial international et d'accroître la contribution du commerce à nos économies. Les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont fait d'importants progrès pour ce qui est d'accorder durablement à tous les pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, et d'autres améliorations en ce sens seraient les bienvenues. Nous nous félicitons des efforts consentis par les membres de l'Organisation mondiale du commerce pour appliquer la décision sur les règles d'origine préférentielles adoptée à la dixième Conférence ministérielle, à Nairobi. À cet égard, nous nous félicitons de toutes les initiatives en cours concernant l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés. Nous notons que de nombreuses micro-, petites et moyennes entreprises ne bénéficient pas suffisamment du système commercial international et ont des difficultés à intégrer les chaînes de valeur mondiale. Nous nous emploierons à promouvoir des politiques encourageant l'accès des micro-, petites et moyennes entreprises à des moyens adéquats et abordables de financement des échanges à tous les niveaux. Nous notons également le déficit du dispositif de financement du commerce à hauteur de 1,6 milliards de dollars des États-Unis, signalé par la Banque asiatique de développement et la Chambre de commerce internationale, et invitons le Groupe de réflexion interinstitutions à l'examiner dans les limites de son mandat et de ses ressources et dans le cadre du rapport qu'il présentera en 2018.

16. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges et demandons sa pleine et rapide application. Nous nous félicitons du renforcement de l'Aide pour le commerce, qui vise à favoriser la création de valeur ajoutée et la diversification économique, et notons son importance au niveau régional pour ce qui est d'appuyer l'accélération du transit des marchandises aux

postes-frontières et l'intégration aux chaînes de valeur. Nous attendons avec intérêt la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Buenos Aires en décembre 2017, et les textes qui en seront issus.

La dette et sa viabilité

17. L'emprunt est un outil important de financement des investissements indispensables à la réalisation du développement durable. Nous rappelons que débiteurs et créanciers doivent œuvrer de concert pour prévenir et résoudre les situations d'endettement insoutenable. Nous notons que la dette brute du secteur non financier, publique et privée, a atteint un niveau record à l'échelle mondiale en 2015. Nous savons que la recomposition de la dette, et notamment le fort endettement des entreprises dans plusieurs pays en développement, expose à de nouveaux risques une économie mondiale déjà fragile. Outre un environnement extérieur difficile, les fortes fluctuations des prix des produits de base et l'augmentation des émissions d'obligations sur les marchés périphériques ont contribué à accroître de nouveau le ratio d'endettement global et les risques pesant sur la soutenabilité de la dette dans plusieurs pays, dont certains des pays africains, pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et pays à revenu intermédiaire. Nous œuvrons pour un consensus mondial sur des directives concernant la responsabilité des débiteurs et des créanciers en matière d'emprunts ou de prêts souverains, en tirant parti des initiatives existantes. À cet égard, nous prenons acte des principes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains ainsi que des autres travaux pertinents du Fonds monétaire international, du Club de Paris et du Groupe des Vingt, notamment ses directives opérationnelles pour le financement durable. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa gestion appropriée, selon le cas. Nous encourageons à envisager des mesures pour les pays touchés par des catastrophes naturelles et des chocs sociaux ou économiques graves, autant que possible. Nous savons également que l'accroissement de la dette appelle des évaluations de la viabilité effective de la dette publique, ce qui nécessite d'obtenir des données plus complètes, plus fiables et plus à jour sur la dette intérieure et extérieure ainsi que sur les actifs et le passif éventuel des États. À cet égard, nous nous félicitons de l'examen du Cadre de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu, qu'effectuent actuellement le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

18. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans certains domaines touchant la gestion de la dette, en particulier la gestion de la dette souveraine, la prévention des crises de la dette et les solutions de restructuration de la dette souveraine fondées sur le marché, notamment l'incorporation dans les contrats d'émission des obligations souveraines de clauses d'action collective et de clauses *pari passu* renforcées. Nous nous efforcerons de répondre aux préoccupations entourant l'acquisition par des créanciers de titres en difficulté sur des marchés secondaires. Nous examinerons le rôle que peuvent jouer les titres de créance conditionnels. Nous sommes conscients que les poursuites agressives de créanciers minoritaires non coopératifs posent des problèmes de financement et de restructuration de la dette, en particulier aux pays les plus

pauvres qui n'ont pas les moyens techniques de faire face à de tels litiges. Nous nous engageons à étudier les moyens d'améliorer le contrôle international des actions en justice de créanciers minoritaires non coopératifs et de prendre les mesures qu'il conviendra de prendre.

Règlement des problèmes systémiques

19. Nous réaffirmons que la crise financière et économique mondiale de 2008 a mis en évidence, d'une part, la nécessité d'une réglementation rationnelle des marchés financiers afin d'améliorer la stabilité financière et économique et, d'autre part, l'impératif d'un filet de sécurité financière mondiale. Nous sommes conscients de la gravité des problèmes systémiques auxquels la communauté internationale fait face alors qu'elle œuvre à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, réaffirmons qu'il importe d'assurer la cohérence des politiques adoptées pour le mettre en œuvre et invitons les pays à évaluer l'impact de ces politiques sur le développement durable. Nous engageons les gouvernements à collaborer avec le Fonds monétaire international pour recenser les insuffisances du filet de sécurité financière mondiale et y remédier. Nous notons que pour cela, il faudra peut-être, entre autres, garantir que ce filet soit suffisamment financé, accroître sa flexibilité, sa réactivité et son efficacité et renforcer son caractère anticyclique tout en préservant une marge de manœuvre budgétaire. Nous constatons que le monde continue à être en butte à des flux de capitaux importants et instables. Nous invitons les pays à rendre leurs conditions internes plus favorables aux investissements afin d'attirer les capitaux à long terme et de réduire leur instabilité excessive. Face aux risques posés par ces flux importants et instables, l'ajustement nécessaire des politiques macroéconomiques peut être facilité par l'adoption de mesures macroprudentielles et, le cas échéant, de gestion des flux de capitaux. Nous encourageons l'adoption de mesures d'incitation appropriées pour orienter les capitaux vers les secteurs productifs. Nous soulignons qu'il importe de lutter contre l'instabilité des prix des produits de base. Nous soulignons également qu'une meilleure coordination macroéconomique à l'échelle internationale peut contribuer à réduire l'incertitude des politiques, les effets de contagion et l'impact de l'instabilité des flux financiers. Nous prenons note des travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre de son Enquête sur la conception d'un système financier durable et des travaux connexes du G20 et d'autres acteurs, et attendons avec intérêt la communication d'éléments nouveaux dans ce domaine, y compris par le Groupe de réflexion interinstitutions, dans les limites de son mandat et des ressources disponibles et dans le cadre du rapport qu'il présentera en 2018.

20. Nous notons les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes de la réglementation du système financier international. Nous soulignons qu'il importe de vérifier dans quelle mesure cette réglementation encourage l'inclusion financière et l'investissement dans le développement durable, et de surveiller notamment les conséquences imprévues qu'elle pourrait avoir. Nous demandons à toutes les organisations et institutions régionales et mondiales de tenir compte des objectifs de développement durable lorsqu'elles élaborent leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques, selon qu'il conviendra. Nous réaffirmons notre engagement à élargir la participation des pays en développement et à leur donner davantage voix au chapitre dans la prise de décisions et la définition de normes économiques internationales et dans la gouvernance économique mondiale. Nous invitons le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et les autres grands organes normatifs internationaux

compétents en matière de réglementation, notamment le Conseil de stabilité financière, à poursuivre leurs efforts à cet égard. Nous invitons aussi ces organes à envisager de participer et de contribuer aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions. Nous prenons note des examens de la répartition du capital effectués régulièrement par la Banque mondiale et des examens de la gouvernance du Fonds monétaire international. Nous engageons le Fonds monétaire international à poursuivre les efforts qu'il fait pour mieux répondre aux besoins des pays en développement en leur proposant des solutions plus complètes et plus souples. Nous invitons les autres institutions financières internationales concernées à continuer d'examiner périodiquement leurs structures de gouvernance dans le but de renforcer le poids et la participation des pays en développement.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

21. La création, le perfectionnement et la diffusion d'innovations et de nouvelles technologies ainsi que du savoir-faire connexe, dont le transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, constituent de puissants moteurs de la croissance économique et du développement durable. Nous notons les progrès importants qui ont été réalisés pour faciliter l'accès à de nombreuses technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, comme Internet. Nous nous inquiétons cependant qu'il subsiste d'importants fossés numériques, à l'intérieur des pays ou entre eux, et entre les hommes et les femmes. Ces fossés doivent être comblés, notamment par l'instauration de conditions plus propices et le renforcement de la coopération internationale de façon à rendre les technologies numériques plus abordables et accessibles, et par l'amélioration de l'éducation et le renforcement des capacités, le multilinguisme, la préservation de la culture, l'accroissement de l'investissement et un financement suffisant. Nous sommes conscients qu'il importe de réduire et de combler tous ces fossés numériques. Nous continuerons à examiner ces questions dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies et d'autres instances appropriées, appartenant ou non au système des Nations Unies. Nous sommes conscients que les nouvelles technologies, en particulier les avancées de l'automatisation, sont porteuses de changements aux effets simultanément transformatifs et disruptifs sur nos marchés du travail et sur les emplois futurs et, à cet égard, invitons le Groupe de réflexion interinstitutions à examiner plus à fond ces questions, dans les limites de son mandat et des ressources disponibles et dans le cadre du rapport qu'il présentera en 2018.

22. Nous continuerons de mettre en œuvre des stratégies nationales en matière de science, de technologie et d'innovation prévoyant, d'une part, des politiques, une réglementation et des institutions à même de créer des conditions plus favorables et de renforcer l'apprentissage interactif et, de l'autre, une allocation stratégique des ressources ainsi que des infrastructures adéquates. Nous saluons l'appui international et la création de partenariats multipartites en faveur d'activités efficaces et ciblées de renforcement des capacités. Nous veillerons à ce que les dépenses consacrées aux activités de recherche-développement restent stables et axées sur le long terme. Dans le même temps, nous ferons appel à diverses mesures d'incitation pour stimuler l'investissement privé et l'innovation, et nous encouragerons la collaboration entre les États Membres et toutes les autres parties prenantes, telles que la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires, la communauté scientifique, les fondations et les organisations philanthropiques. Nous appelons à renforcer les capacités des pays en développement pour que

ceux-ci puissent consolider leur infrastructure nationale pour la science, la technologie et l'innovation. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en place du Mécanisme de facilitation des technologies et, à cet égard, nous félicitons de la tenue, les 15 et 16 mai 2017, du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et appelons également à la création dans les meilleurs délais de la plateforme en ligne du Mécanisme. Nous savons que la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a vocation à faciliter le renforcement de la capacité de production, la transformation structurelle, l'élimination de la pauvreté et le développement durable dans les pays les moins avancés et, à cet égard, prenons note de la résolution [70/216](#) du 22 décembre 2015 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière décrit les dispositions nécessaires pour créer et mettre en service la Banque de technologies, financée au moyen de contributions volontaires, et d'assurer à ladite banque le concours constant de toutes les parties prenantes concernées. Dans ce contexte nous engageons les pays développés et les pays en développement partenaires, ainsi que les organisations internationales, les fondations et le secteur privé, à fournir à la Banque les contributions et l'assistance technique nécessaires à son bon fonctionnement.

Données, contrôle et suivi

23. Nous réaffirmons l'importance de disposer de données ventilées de qualité pour renforcer l'économie nationale, élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, nous envisagerons d'intensifier l'appui prêté au renforcement des capacités des pays en développement, y compris des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire, et, par la voie de la coopération internationale, nous fournirons notamment un appui technique et financier pour renforcer les moyens des instituts et bureaux statistiques nationaux. Les systèmes nationaux de statistique ont un rôle central à jouer dans la production, la diffusion et l'administration des données. Les données qu'ils fournissent devraient être complétées par les données et analyses des organisations de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé. Nous engageons les gouvernements à renforcer la collecte de données sur les budgets-temps, à effectuer des études sur le travail non rémunéré que constituent les soins dont la charge incombe aux femmes et aux filles et à se servir de comptes satellites pour déterminer la valeur de ce travail et sa contribution à l'économie nationale, selon qu'il conviendra, en coopérant pour ce faire, s'ils le souhaitent, avec les organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales. Dans ce contexte, nous prenons note avec satisfaction de l'annexe, consultable en ligne, du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions. Nous invitons les membres du Groupe de réflexion interinstitutions à continuer d'apporter leur appui à ses travaux.

24. Nous invitons les donateurs internationaux, bilatéraux et autres donateurs potentiels à verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, en particulier pour financer les frais de voyage et la participation de représentants des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans

littoral et des petits États insulaires en développement, au Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

25. Nous décidons que le troisième Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se tiendra du 23 au 26 avril 2018 et comprendra une réunion extraordinaire de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. Nous décidons également qu'il se tiendra selon les mêmes modalités que le Forum de 2017.

26. Nous prions le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de distribuer, au plus tard à la fin de février 2018, une version préliminaire non éditée de son rapport de 2018, qui sera mise à jour à l'aide des données les plus récentes à la date de sa publication, afin de faciliter la rédaction en temps voulu des projets de conclusions et de recommandations.

II. Informations générales

2. Par sa résolution [69/313](#) sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba), l'Assemblée générale a mis en place le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, dont la participation, au niveau intergouvernemental, est universelle (annexe, par. 132). Les modalités de participation au Forum sont les mêmes que celles appliquées aux conférences internationales sur le financement du développement. La première session du Forum s'est tenue du 18 au 20 avril 2016.

3. Dans sa résolution [70/192](#), l'Assemblée générale a défini plus en détail les modalités du Forum et encouragé le Président du Conseil économique et social à établir, en collaboration avec le Secrétaire général, une note d'information concernant l'organisation du Forum de 2016. Par la suite, dans sa résolution [71/217](#), elle a invité le Président du Conseil économique et social à envisager de conserver en 2017 les modalités appliquées au Forum de 2016, lesquelles ont été énoncées dans une note d'information ([E/FFDF/2016/INF/1](#)).

4. Dans sa décision 2017/206, le Conseil économique et social a décidé que le Forum de 2017 se tiendrait du 22 au 25 mai 2017.

5. Le présent rapport décrit le déroulement de la session de 2017 du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

6. Le résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, du Forum de 2017 sur le suivi du financement du développement, y compris de la réunion spéciale avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED, sera publié dans le document [A/72/114-E/2017/75](#).

III. Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. De sa 1^{re} à sa 8^e séance, tenues du 22 au 25 mai, le Forum a examiné le point 2 de son ordre du jour (Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030).

A. Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

8. Le Forum a examiné le point 2 a) de son ordre du jour (Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED) à ses 1^{re} et 2^e séances, tenues le 22 mai 2017.

9. À la 1^{re} séance, le 22 mai, les participants du Forum ont visionné un message vidéo de Christine Lagarde, Directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), et entendu les déclarations de Mahmoud Mohieldin, Premier Vice-Président pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats au Groupe de la Banque mondiale, et de Yonov Frederick Agah, Directeur général adjoint de l'OMC.

10. À la même séance, les représentants ci-après de parties prenantes intergouvernementales ont fait des déclarations : Christopher Onyanga Aparr, Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED; Yvonne Tsikata, Vice-présidente et Secrétaire générale du Groupe de la Banque mondiale; Patricia Alonso-Gamo, Secrétaire adjointe du Comité monétaire et financier international du FMI.

11. Toujours à la même séance, les intervenants ci-après ont fait des exposés liminaires : Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Président du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement; Tegegnetwork Gettu, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD); Shamshad Akhtar, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

12. À la même séance également, les participants du Forum ont visionné un message vidéo de Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la CNUCED.

Dialogue interactif sur la promotion de la cohérence des politiques dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba

13. À la 2^e séance, le 22 mai, les participants du Forum ont pris part à un dialogue interactif sur la promotion de la cohérence des politiques dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, présidé par le Président du Conseil économique et social et animé par Sara Eisen, correspondante de CNBC.

14. À la suite des déclarations du Président et de l'animatrice, les intervenants ci-après ont fait des exposés : Hervé de Villeroché, Co-Doyen du Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale; Hazem Beblawi, Administrateur pour Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, les Maldives, Oman, le Qatar, la République arabe syrienne et le Yémen au FMI; le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

15. Les intervenants principaux ci-après ont fait des déclarations : Frank Heemskerck, Administrateur pour Chypre, Israël et les Pays-Bas au Groupe de la Banque mondiale; Daouda Sembene, Président du Comité du Conseil d'administration du FMI chargé de la liaison avec la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales; Nabeel Munir, Vice-Président du Conseil économique et social (Pakistan).

Dialogue interactif avec les participants

16. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de l'Indonésie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont formulé des observations et posé des questions.

17. Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, a fait une déclaration en sa qualité de Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix.

18. L'observateur de la Chambre de commerce internationale a également pris la parole.

19. À la même séance, le représentant de l'OMC est lui aussi intervenu.

Dialogue interactif sur les inégalités et la croissance inclusive

20. À la 2^e séance, le 22 mai, les participants du Forum ont pris part à un dialogue interactif sur les inégalités et la croissance inclusive, présidé par le Président du Conseil économique et social.

21. Les intervenants principaux ci-après ont fait des déclarations : Patience Bongiwe Kunene, Administratrice pour l'Afrique du Sud, l'Angola et le Nigéria au Groupe de la Banque mondiale; Nancy Gail Horsman, Administratrice pour Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, le Canada, la Dominique, la Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines au FMI; Masaaki Kaizuka, Administrateur pour le Japon au FMI; Juergen Schulz, Vice-Président du Conseil (Allemagne).

Dialogue interactif avec les participants

22. Au cours du dialogue interactif, les représentants du Costa Rica, du Ghana et du Libéria ont formulé des observations et posé des questions.

23. Des déclarations ont également été faites par Karen Virginia Mathiasen, Administratrice pour les États-Unis d'Amérique au Groupe de la Banque mondiale; le Président du Comité du Conseil d'administration du FMI chargé de la liaison avec la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales; Sunil Sabharwal, Administrateur suppléant pour les États-Unis au FMI, ainsi que par les intervenants principaux.

24. À la même séance, les représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'OMC ont également pris la parole.

25. Les représentants des entités du secteur économique ci-après sont intervenus : Citi Group et Yes Bank.

26. Les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement ont également fait des déclarations : Financial Transparency Coalition et la Société internationale pour le développement.

B. Débat général

27. Le Forum a tenu son débat général au titre du point 2 b) de son ordre du jour (Débat général) à ses 1^{re}, 4^e et 5^e séances, les 22, 23 et 24 mai 2017.

28. À la 1^{re} séance, le 22 mai, les participants du Forum ont entendu les déclarations des intervenants suivants : Neven Mimica, Commissaire de l'Union

européenne chargé de la coopération internationale et du développement; Igor Crndak, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine; Dulcidio de la Guardia, Ministre de l'économie et des finances du Panama; Teuea Toatu, Ministre des finances et du développement économique de Kiribati; Nabindra Raj Joshi, Ministre de l'industrie du Népal; Miguel Ángel Moir Sandoval, Secrétaire de la planification et de la programmation de la Présidence du Guatemala; Tevita Lavemaau, Ministre des finances et de la planification nationale des Tonga; Valentin Rybakov, Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire : Arménie, Bélarus, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Philippines et République dominicaine); Christiaan Rebergen, Vice-Ministre de la coopération internationale au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas; María Carola Iñiguez, Sous-secrétaire aux organisations internationales du Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine de l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine).

29. À la 4^e séance, le 23 mai, les participants du Forum ont entendu les déclarations des intervenants suivants : Ajedra Gabriel Gadison Aridru, Ministre d'État aux finances de l'Ouganda (au nom du Groupe des États d'Afrique et de son pays); Rubén Darío Molina, Vice-Ministre des affaires multilatérales et de l'intégration de la République bolivarienne du Venezuela; Admasu Nebebe, Ministre d'État au Ministère des finances et de la coopération économique de l'Éthiopie; Grace Karen Singson, Cheffe de cabinet et Sous-Secrétaire à la privatisation et au Bureau des demandes spéciales du Ministère des finances des Philippines; Agustín García-López, Directeur de l'Agence mexicaine de la coopération internationale pour le développement (en sa qualité de représentant de son pays); Efraín Corea, Directeur-Président de la planification stratégique, du budget et de l'investissement public du Honduras; Modeste Randrianarivony, Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères de Madagascar; Michael Gerber, Ambassadeur et Envoyé spécial de la Suisse pour le développement durable global; Valentin Rybakov, Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus; le Directeur de l'Agence mexicaine de la coopération internationale pour le développement (au nom de l'Australie, de l'Indonésie, du Mexique, de la République de Corée et de la Turquie); Sultana Afroz, Secrétaire supplémentaire au Ministère des finances du Bangladesh (au nom du Groupe des pays les moins avancés); Nelson Amaya, Directeur de la politique étrangère et des affaires multilatérales au Ministère des affaires étrangères d'El Salvador (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes); Gonçalo Nuno Gamito Beija de Teles Gomes, Vice-Président de l'Institut Camões pour la coopération et la langue au Ministère des affaires étrangères du Portugal; Anoupharb Vongnorkeo, Directeur général du Département des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao; Lee Kyooho, Directeur de la Division des politiques de développement du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée; Katharina Peter, Directrice de la Division du financement du développement et des partenariats avec les donateurs du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement de l'Allemagne; Rawle Lucas, Directeur exécutif du Département de la coopération économique mondiale, du commerce et de l'investissement du Ministère des affaires étrangères du Guyana; Pagnathun Theng, Directeur général au Ministère du plan du Cambodge; Ana Valeria Ciuti, Directrice générale de la coopération internationale au Ministère des affaires étrangères de l'Argentine; Boubacar Adamou, Directeur général des relations multilatérales au Ministère des affaires étrangères du Niger; Laird Hindle, Directrice adjointe de la planification des politiques de développement aux affaires mondiales du Canada; Ahmed Sareer, Représentant permanent des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom de l'Alliance des petits États insulaires); Cosmos

Richardson, Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom de la Communauté des Caraïbes); Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies; Nawaf Salam, Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies; Liu Jieyi, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies; María Emma Mejía Vélez, Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Virachai Plasai, Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies; Keith Hamilton Llewellyn Marshall, Représentant permanent de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies; Julio César Arriola Ramírez, Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies; Mirgul Moldoisaeva, Représentante permanente du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies; José Luis Fialho Rocha, Représentant permanent de Cabo Verde auprès de l'Organisation des Nations Unies; Sebastiano Cardi, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Zohrab Mnatsakanyan, Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Petr V. Iliichev, Chargé d'affaires de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Ina Hagniningtyas Krisnamurthi, Représentante permanente adjointe de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Ei Ei Khin Aye, Représentante permanente adjointe du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies; Carlos Sergio Sobral Duarte, Représentant permanent adjoint du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies; Guamaral Altangerel, Représentante permanente adjointe de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Zoltán Vargala, Représentant permanent adjoint de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

30. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants des pays suivants : Cuba, Inde, Saint-Siège, Burkina Faso, Costa Rica, Égypte, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Mali, Maroc, Norvège, Djibouti, Tunisie, Algérie, Soudan et Zambie (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral).

31. Toujours à la même séance, le représentant du Fonds d'équipement des Nations Unies a pris la parole.

32. À la même séance également, le représentant de la Société internationale pour le développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, est intervenu au nom des organisations de la société civile.

33. À la 5^e séance, le 24 mai, le représentant du Pérou et l'observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont fait des déclarations.

C. Tables rondes ministérielles

34. Le Forum a tenu trois tables rondes ministérielles au titre du point 2 c) de son ordre du jour (Tables rondes ministérielles) à ses 3^e et 4^e séances, le 23 mai 2017.

Tables rondes ministérielles sur les mesures prises en vue de la mise en œuvre des engagements figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et autres résultats du financement du développement

Table ronde ministérielle 1

35. À la 3^e séance, le 23 mai, le Forum a tenu la table ronde ministérielle 1 sur les mesures prises en vue de la mise en œuvre des engagements figurant dans le

Programme d'Action d'Addis-Abeba et autres résultats du financement du développement, présidée par le Président du Conseil économique et social et animée par Tao Zhang, Directeur général adjoint du FMI.

36. À la suite des déclarations du Président et de l'animateur, les intervenants ci-après ont fait des exposés : Isabel de Saint Malo de Alvarado, Vice-Présidente et Ministre des affaires étrangères de la République du Panama; Neven Mimica, Commissaire de l'Union européenne chargé de la coopération internationale et du développement; Admasu Nebebe, Ministre d'État au Ministère des finances et de la coopération économique de l'Éthiopie; la Cheffe de cabinet et Sous-Secrétaire à la privatisation et au Bureau des demandes spéciales du Ministère des finances des Philippines; Dmitry Pankin, Directeur de la Banque eurasiatique de développement.

37. Saqib Rashid, intervenant principal et cadre de l'Abraaj Group, a également pris la parole.

Dialogue interactif avec les participants

38. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement ont également fait des déclarations : le Réseau européen sur la dette et le développement et l'Internationale des services publics.

Table ronde ministérielle 2

39. À la 3^e séance, le 23 mai, le Forum a tenu la table ronde ministérielle 2 sur les mesures prises en vue de la mise en œuvre des engagements figurant dans le Programme d'Action d'Addis-Abeba et autres résultats du financement du développement, présidée par le Président du Conseil et animée par le Premier Vice-Président pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats au Groupe de la Banque mondiale.

40. À la suite d'une déclaration de l'animateur, les intervenants ci-après ont fait des exposés : le Ministre de l'industrie du Népal; Tevita Lavemaau, Ministre des finances et de la planification nationale des Tonga; Väino Reinart, Sous-Secrétaire aux affaires économiques et au développement du Ministère des affaires étrangères de l'Estonie; Agustín García-López, Directeur de l'Agence mexicaine de la coopération internationale pour le développement.

41. Une déclaration a également été faite par l'intervenant principal, Mpho Khunou, Maire de Rustenberg et Président national de l'Association des collectivités territoriales sud-africaines.

Dialogue interactif avec les participants

42. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du Ghana a pris la parole.

43. Le représentant de Groupe de la Banque mondiale est également intervenu.

44. À la même séance, les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement ont aussi fait des déclarations : UK Aid Network et la Confédération générale italienne du travail.

Table ronde ministérielle 3

45. À la 4^e séance, le 23 mai, le Forum a tenu la table ronde ministérielle 3 sur les mesures prises en vue de la mise en œuvre des engagements figurant dans le Programme d'Action d'Addis-Abeba et autres résultats du financement du développement, présidée par le Président du Conseil économique et social et animée par le Directeur général adjoint de l'OMC.

46. À la suite des déclarations du Président et de l'animateur, les intervenants ci-après ont fait des exposés : Teuea Toatu, Ministre des finances et du développement économique de Kiribati; Modeste Randrianarivony, Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères de Madagascar; la Sous-Secrétaire aux organisations internationales du Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine de l'Équateur; Inger Buxton, Cheffe adjointe du Département du Programme mondial au Ministère des affaires étrangères de la Suède.

47. Fanwell Kenala Bokosi, intervenant principal et Directeur exécutif du Réseau africain pour la dette et le développement, a également fait une déclaration.

Dialogue interactif avec les participants

48. Au cours du débat qui a suivi, le représentant de Cabo Verde a pris la parole.

49. Le représentant du Groupe de la Banque mondiale est également intervenu.

50. À la même séance, les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement ont également fait une déclaration : la Société internationale pour le développement et Missions agricoles.

D. Tables rondes thématiques, réunions-débats et dialogues

51. De sa 5^e à sa 8^e séance, tenues les 24 et 25 mai 2017, le Forum a consacré quatre tables rondes et quatre réunions-débats au point 2 d) (Tables rondes thématiques, réunions-débats et dialogues) de son ordre du jour.

Table ronde sur le rapport de 2017 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement

52. À sa 5^e séance, le 24 mai, le Forum a tenu une table ronde sur le rapport de 2017 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, présidée par le Vice-Président du Conseil économique et social (Tchéquie) et animée par le Chef du Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques du Bureau du financement du développement au Département des affaires économiques et sociales.

53. Après la déclaration de l'animateur, des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : le Directeur général adjoint de l'OMC; Siddharth Tiwari, Directeur du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du FMI; Richard Kozul-Wright, Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED; Pedro Conceição, Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD; David Kuijper, Conseiller en financement du développement au Groupe de la Banque mondiale.

Dialogue interactif avec les participants

54. Au cours du débat qui a suivi, les représentants du Bangladesh, de l'Algérie et de l'Union européenne ont pris la parole.
55. À la même séance, le représentant de l'OCDE a fait une déclaration.
56. À la 5^e séance également, une déclaration a été faite par le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
57. Le représentant de la Confédération syndicale internationale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également fait une déclaration.
58. Le Président a fait une déclaration finale.

Table ronde thématique A : Ressources publiques intérieures et internationales

59. À la 5^e séance, le 24 mai, le Forum a tenu la table ronde thématique A sur les ressources publiques intérieures et internationales (domaines d'intervention A et C du Programme d'action d'Addis-Abeba), présidée par le Vice-Président du Conseil économique et social (Tchéquie) et animée par Monique Vledder, Responsable de la pratique médicale pour le Mécanisme de financement mondial.
60. Après les déclarations du Président et de l'animatrice, des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : Darrell Bradley, maire de Belize City; Elfrieda Stewart Tamba, Commissaire générale de l'Administration fiscale du Liberia; Philippe Orliange, Directeur de l'Agence française du développement; Jorge Moreira da Silva, Directeur à la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.

Dialogue interactif avec les participants

61. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de l'Algérie et de la Belgique ont pris la parole.
62. À la même séance, les représentants du FMI et du Fonds d'équipement des Nations Unies ont fait une déclaration.
63. Le représentant de Citi Group est intervenu, au nom du secteur privé.
64. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement : Internationale des services publics et Global Policy Forum.

Table ronde thématique B : Entreprises et financements privés nationaux et internationaux

65. À la 6^e séance, le 24 mai, le Forum a tenu la table ronde thématique B sur les entreprises et financements privés nationaux et internationaux (domaine d'intervention B du Programme d'action d'Addis-Abeba), présidée par le Vice-Président du Conseil économique et social (Pakistan) et animée par Preeti Sinha, Première Présidente de Yes Global Institute.
66. Après les déclarations du Président et de l'animatrice, des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies; Hervé Duteil, Directeur général et Responsable de la section Responsabilité sociale des entreprises et

financement durable pour les Amériques à BNP Paribas; Naohiro Nishiguchi, Directeur général exécutif de Japan Innovation Network.

Dialogue interactif avec les participants

67. Au cours du débat qui a suivi, les représentants du Japon, du Chili, de l'Ouganda, du Pérou et du Canada ont pris la parole.

68. À la même séance, le représentant du Pacte mondial des Nations Unies a fait une déclaration.

69. Le représentant de Principes pour l'investissement responsable est intervenu, au nom du secteur privé.

70. À la même séance, une déclaration a été faite par le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Table ronde thématique C : Dette et problèmes systémiques

71. À la 6^e séance, le 24 mai, le Forum a tenu la table ronde thématique C sur la dette et les problèmes systémiques (domaines d'intervention E et F du Programme d'action d'Addis-Abeba), présidée par le Vice-Président du Conseil économique et social (Pakistan) et animée par Siddharth Tiwari, Directeur du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation au FMI.

72. Après les déclarations du Président et de l'animateur, les intervenants ci-après ont fait des exposés : E. Angus Friday, Ambassadeur de la Grenade aux États-Unis; Camillo von Müller, économiste au Ministère fédéral allemand des finances; Marilou Uy, Directrice exécutive du secrétariat du Groupe intergouvernemental des vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement; Patricia Miranda, spécialiste du financement du développement pour le réseau latino-américain Dette et développement, Fundación Jubileo (État plurinational de Bolivie).

Dialogue interactif avec les participants

73. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement : Year of Relief 2000, la Confédération générale italienne du travail et l'Institut du tiers monde.

74. Le représentant de Promotion globale du financement pour le développement est intervenu, au nom du secteur privé.

Table ronde thématique D : Commerce, science, technologie, innovation et renforcement des capacités

75. À la 7^e séance, le 25 mai, le Forum a tenu la table ronde thématique D sur le commerce, la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités (domaines d'intervention D et G du Programme d'action d'Addis-Abeba), présidée par le Vice-Président du Conseil économique et social (Chili) et animée par le Chef du Bureau de New York de la CNUCED.

76. Après les déclarations du Président et de l'animateur, des exposés ont été présentés par Ratnakar Adhikari, Directeur exécutif du Cadre intégré renforcé (Népal); Mark Henderson, représentant de la Direction générale du commerce à la Commission européenne; Sirimali Fernando, Président de National Science

Foundation (Sri Lanka); Joon Kim, Chef de la section Commerce mondial à BNY Mellon.

Dialogue interactif avec les participants

77. Au cours du débat qui a suivi, les représentants du Mexique, du Chili, du Népal et de l'Algérie ont pris la parole.

78. À la même séance, l'observateur de la Chambre de commerce internationale a également fait une déclaration.

79. Une déclaration a également été faite par le représentant du Centre du commerce international.

80. Les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement, ont également pris la parole : Internationale des services publics et Gestos.

Débat d'experts 1 : Promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable

81. À la 7^e séance, le 25 mai, le Forum a tenu le débat d'experts 1 sur la promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable, présidé par le Vice-Président du Conseil économique et social (Chili) et animé par le Directeur du Bureau de New York de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

82. Après les déclarations du Président et de l'animateur, les intervenants ci-après ont fait des exposés : Eric C. Hylton, Directeur exécutif de la section Opérations internationales au pôle des enquêtes judiciaires de l'Internal Revenue Service (États-Unis); S. O. Olaniyan, Directeur adjoint au Ministère des affaires étrangères du Nigéria; Adam Elhiraika, Directeur de la Division de la politique macroéconomique à la Commission économique pour l'Afrique; Alex Cobham, Directeur du Réseau mondial pour la justice fiscale.

Dialogue interactif avec les participants

83. Au cours du débat qui a suivi, les représentants du Nigéria, du Ghana, de l'Éthiopie, de l'Équateur et de l'Afrique du Sud, ont pris la parole.

Débat d'experts 2 : Les obstacles au financement du développement durable propres aux pays en situation particulière

84. À la 7^e séance, le 25 mai, le Forum a tenu le débat d'experts 2 sur les obstacles au financement du développement durable propres aux pays en situation particulière, présidé par le Vice-Président du Conseil économique et social (Chili) et animé par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui au programme du PNUD.

85. Après les déclarations du Président et de l'animateur, des exposés ont été faits par les intervenants suivants : Tevita Lavemaau, Ministre des finances et du plan des Tonga; Nim Dorji, Secrétaire aux finances au Ministère des finances du Bhoutan; William José Calvo Calvo, Négociateur en chef adjoint pour le Responsable en charge des questions relatives aux changements climatiques et au développement durable (Costa Rica).

Dialogue interactif avec les participants

86. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de la Zambie, du Mexique, du Honduras, du Bangladesh et de l'Union européenne ont pris la parole.

Dialogue multipartite

87. À la 8^e séance, le 25 mai, le Forum a tenu un dialogue multipartite, présidé par le Président du Conseil économique et social et animé par le Directeur du Bureau du financement du développement.

88. Après les déclarations du Président et de l'animateur, des exposés ont été présentés par Stefano Prato, Directeur général de la Société internationale pour le développement et Emilia Reyes, représentante d'Equidad de Género (société civile); Hui Wen Chan, Vice-Présidente en charge du développement durable des entreprises à Citi Group (secteur privé); Wild Ndipo, maire de Blantyre (Malawi) et Daviz Simango, maire de Beira (Mozambique) (collectivités territoriales).

Dialogue interactif avec les participants

89. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du Mozambique a fait une déclaration.

90. Des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées auprès des précédentes conférences internationales sur le financement du développement : Feminist Task Force, la Société internationale pour le développement et la Confédération générale italienne du travail.

Conclusions des forums mandatés par le Programme d'Action d'Addis-Abeba et informations les plus récentes relatives aux principales initiatives volontaires lancées lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

91. À la 8^e séance, le 25 mai, le Forum a tenu un dialogue sur les conclusions des forums mandatés par le Programme d'Action d'Addis-Abeba et les informations les plus récentes relatives aux principales initiatives volontaires issues de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, présidé par le Président du Conseil économique et social et animé par le Directeur du Bureau du financement du développement.

92. À la même séance, Luis Miguel Castilla Rubio, Directeur du Bureau de la planification stratégique et de l'efficacité du développement à la Banque interaméricaine de développement, et Carlota Cenalmor, Représentante par intérim de la Banque européenne d'investissement, ont rendu compte de l'issue de la deuxième Instance mondiale dédiée aux infrastructures, tenue le 22 avril 2017.

93. À la même séance également, le Président du Conseil a rendu compte de l'issue du cinquième Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil, tenu les 21 et 22 juillet 2016.

94. À la 8^e séance également, le Chef du Service de l'analyse des politiques de la Division du développement durable au Département des affaires économiques et sociales, a rendu compte de l'issue du deuxième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, tenu les 15 et 16 mai 2017.

Dialogue interactif avec les participants

95. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des Pays-Bas et de l'Australie ont pris la parole.

IV. Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental

96. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour (Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental) à sa 4^e séance, tenue le 23 mai 2017.

97. À la même séance, Jerry Matthews Matjila (Afrique du Sud) et Marc Pecsteen de Buytsverve (Belgique) ont pris la parole en tant que facilitateurs du projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental publié sous la cote [E/FFDF/2017/L/1](#), dont le Conseil avait été saisi.

98. À la même séance également, le Forum a adopté le projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental et recommandé que le Conseil économique et social le transmette au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil (voir sect. I ci-dessus).

99. À la 4^e séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis et de l'Union européenne.

V. Adoption du rapport

100. Le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour (Adoption du rapport) à sa 8^e séance, tenue le 25 mai 2017.

101. À la même séance, après une déclaration du Président du Conseil, le Forum a approuvé le projet de rapport ([E/FFDF/2017/L.2](#)) du Président et chargé celui-ci d'en établir la version finale en tenant compte de l'ensemble des travaux du Forum, y compris les travaux de la réunion finale, aux fins de sa présentation au Conseil.

VI. Questions d'organisation et autres questions

A. Ouverture et durée de la session

102. Le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'est réuni au Siège du 22 au 25 mai 2017, conformément à la décision 2017/206 du Conseil. Il s'est tenu sous la forme d'un débat ministériel les 22 et 23 mai et sous la forme d'un débat d'experts les 24 et 25 mai.

103. À la 1^{re} séance, le 22 mai 2017, le Président du Conseil économique et social a ouvert le Forum par une déclaration liminaire.

104. À la même séance, le Forum a visionné un message vidéo du Vice-Secrétaire général.

105. À la même séance également, le Président du Conseil a informé le Forum qu'en son absence, les séances seraient présidées par les Vice-Présidents du Conseil pour la session de 2017.

B. Ordre du jour

106. À sa 1^{re} séance, le 22 mai 2017, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [E/FFDF/2017/1](#) et tel que reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
 - a) Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED;
 - b) Débat général;
 - c) Tables rondes ministérielles;
 - d) Tables rondes thématiques, réunions-débats et dialogues.
3. Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental.
4. Adoption du rapport.

C. Règlement intérieur

107. À la 1^{re} séance, le 22 mai 2017, le Forum est convenu, sur proposition du Président, que le règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social ainsi que les dispositions pertinentes des résolutions [69/313](#), [70/192](#) et [71/217](#) de l'Assemblée générale, y compris toute décision du Conseil, s'appliqueraient lors de ses séances, et a indiqué que, dans le cas de contradictions entre le règlement intérieur et les dispositions des résolutions de l'Assemblée et des décisions du Conseil, ces dernières prévaudraient.

D. Participation

108. Le Forum a vu la participation des représentants de 123 États Membres de l'Organisation des Nations Unies et États membres des institutions spécialisées et de l'Union européenne. Y ont également pris part les représentants d'organisations intergouvernementales et d'autres entités et ceux d'organismes des Nations Unies, ainsi que les représentants d'organisations de la société civile et d'entités du secteur privé. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/FFDF/2017/INF/2](#).

E. Documentation

109. La liste des documents dont le Forum était saisi figure dans l'annexe du présent rapport.

F. Clôture du Forum

110. À la 8^e séance tenue le 25 mai, le Président du Conseil a présenté ses observations finales et déclaré close la session de 2017 du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

Annexe

Documentation

<i>Cote</i>	<i>Titre ou description</i>
A/72/114-E/2017/75	Résumé établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux du Forum sur le suivi du financement du développement, y compris de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED.
E/FFDF/2017/1	Ordre du jour provisoire
E/FFDF/2017/2	Note du Secrétaire général sur le financement du développement : progrès et perspectives
E/FFDF/2017/L.1	Projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental, présenté par le Président du Conseil économique et social à l'issue de consultations : suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
E/FFDF/2017/L.2	Projet de rapport
E/FFDF/2017/INF/1	Note d'information établie par le Président du Conseil économique et social sur les arrangements de la session de 2017 du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (publiée en anglais seulement)
E/FFDF/2017/INF/2	Liste des participants
